



# Mayotte : ça suffit !

Un mort, un enfant grièvement blessé par les forces de l'ordre, interpellations et arrestations des manifestants, trois semaines de grèves générales ... et pas ou peu de solutions en vue pour répondre aux légitimes revendications des salariés et de la population mahoraise : cela suffit !

Visiblement, le gouvernement n'a pas tiré les enseignements des conflits qui ont éclaté dans les pays d'outre mer en 2009 et qui portaient précisément sur les mêmes revendications soutenues aujourd'hui par les organisations syndicales et associations de consommateurs mahoraises : le prix des produits de première nécessité est inacceptable, l'indemnisation des chômeurs quasi inexistante et le montant des retraites misérable.

Contrairement à ce qu'affirme la ministre de l'Outre Mer, le gouvernement peut résoudre la question de la cherté : l'article L410-2 du Code de Commerce permet de réglementer les prix par décret dans des situations comme celles qui se présentent à Mayotte.

Il est temps que le gouvernement s'applique à dénouer une situation qui se tend un peu plus chaque jour, en mettant rapidement au pas les patrons de la grande distribution. Parallèlement, il doit être mis fin immédiatement aux brutalités et violences policières, pratique totalement inacceptable.

La population qui s'était massivement prononcée en mars 2009 pour que Mayotte devienne le 101<sup>e</sup> département français s'attendait à plus d'égards de la part de l'État français.

Une délégation part ce jour pour Mayotte afin d'apporter le soutien et la solidarité de la CGT.

communiqué

**Confédération Générale du Travail**

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 48 18 80 00

Montreuil, 20 octobre 2011 - Ne pas jeter sur la voie publique - [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)